

Mai 2009

commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-deuxième session

Siège de la FAO, Rome, 29 juin 2009-4 juillet 2009

ACTIVITÉS DU COMITÉ SPS ET AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES DE L'OMC DE JANVIER 2008 À AVRIL 2009

Rapport du Secrétariat de l'OMC¹

1. Le présent rapport à la 32^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius contient un résumé des activités et décisions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (le "Comité SPS") pour la période allant de janvier 2008 à avril 2009. Il expose les travaux pertinents pour le Codex, portant entre autres sur les problèmes commerciaux spécifiques, la transparence, l'équivalence, la surveillance de l'utilisation des normes internationales, l'assistance technique, l'examen, et les normes privées et commerciales. Ce rapport contient également des renseignements pertinents sur les indications géographiques et sur le règlement des différends, obtenus hors du contexte du Comité SPS. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) fait l'objet d'un rapport distinct.

Travaux du Comité SPS

2. Le Comité SPS a tenu trois réunions ordinaires en 2008: 2 et 3 avril; 24 et 25 juin; et 8 et 9 octobre. La première réunion de 2009 a eu lieu les 25 et 26 février.²
3. Les prochaines réunions du Comité SPS sont prévues pour les 23-24 juin et 28-29 octobre 2009.
4. À la réunion d'avril 2008, M. Marinus Huige (Pays-Bas) a été reconduit dans ses fonctions de Président pour une année supplémentaire. À la suite de consultations entre les Membres de l'OMC, Mme Miriam Chaves (Argentine) sera confirmée comme nouvelle Présidente du Comité SPS.

Problèmes commerciaux spécifiques

¹ Le présent rapport a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres de l'OMC ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Le rapport de la réunion d'avril 2008 figure dans le document G/SPS/R/49 et Corr.1, celui de la réunion de juin 2008 dans le document G/SPS/R/51 et Corr.1 et celui de la réunion d'octobre 2008 dans le document G/SPS/R/53. Le rapport de la réunion de février 2009 figure dans le document G/SPS/R/54.

5. Le Comité SPS consacre une grande partie des travaux de chaque réunion ordinaire à l'examen des problèmes commerciaux spécifiques. Tout Membre de l'OMC peut soulever des problèmes spécifiques au sujet des prescriptions imposées par un autre Membre de l'OMC en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de préservation des végétaux et de santé animale. Les problèmes soulevés dans ce contexte sont généralement liés à la notification d'une nouvelle mesure ou d'une mesure modifiée, ou sont fondés sur l'expérience des exportateurs. Souvent, d'autres pays partagent les mêmes préoccupations. Aux réunions du Comité SPS, les Membres s'engagent généralement à échanger des renseignements et à tenir des consultations bilatérales afin de résoudre le problème identifié.

6. Un résumé des problèmes commerciaux spécifiques soulevés au cours des réunions du Comité SPS est établi chaque année par le Secrétariat de l'OMC.³ Au total, au cours des 14 années écoulées entre 1995 et fin 2008, 277 problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés, dont 28 pour cent étaient liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

7. En 2008, 16 nouveaux problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés; 13 problèmes qui avaient été soulevés précédemment ont à nouveau été examinés et quatre problèmes ont été déclarés réglés.

8. Les questions ci-après relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires ont été soulevées pour la première fois en 2008 ou durant la réunion de février 2009:

- questions soulevées par l'Équateur concernant la modification des limites maximales de résidus d'éthéphon dans l'ananas appliquées par les CE;
- questions soulevées par le Brésil concernant la liste de prix établie par la Malaisie pour le remboursement des dépenses liées aux missions d'inspection;
- questions soulevées par les CE concernant les prescriptions appliquées par certains gouvernements exigeant la ratification par la voie diplomatique des certificats sanitaires et phytosanitaires;
- questions soulevées par les États-Unis concernant la réglementation régissant les limites maximales de résidus appliquée par le Japon;
- questions soulevées par le Sénégal concernant les restrictions à l'exportation de mangues appliquées par les CE en raison de la présence supposée de résidus de pesticides dans les fruits;
- questions soulevées par les États-Unis concernant les limites maximales de résidus de ractopamine dans les produits à base de viande de porc appliquées par le Taipei chinois;
- questions soulevées par l'Équateur concernant l'absence de définition, de la part des Communautés européennes, de niveaux de tolérance pour les résidus de divers pesticides utilisés dans la production de cacao;
- questions soulevées par les CE concernant les restrictions imposées par les États-Unis sur les importations de produits laitiers communautaires; et
- questions soulevées par le Mexique concernant la norme d'hygiène pour les eaux-de-vie et les boissons alcooliques dérivées imposée par la Chine.

9. Questions relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires soulevées antérieurement et qui ont été réexaminées en 2008 ou en février 2009:

³ La dernière version de ce résumé a été publiée sous la cote G/SPS/GEN/204/Rev.9 et addenda. Ce document, qui est un document public, est disponible à l'adresse suivante: <http://docsonline.wto.org>.

- questions soulevées par les États-Unis concernant la tolérance zéro appliquée par El Salvador pour la salmonelle dans les volailles et les œufs;
- questions soulevées par la Colombie, l'Équateur et le Pérou concernant l'application et la modification du règlement des CE relatif aux nouveaux aliments et les conséquences de ce règlement sur les aliments traditionnels;
- questions soulevées par les États-Unis concernant les restrictions appliquées par les CE aux exportations de viande de volaille des États-Unis en raison de l'application de traitements antimicrobiens;
- questions soulevées par la Chine concernant les restrictions appliquées par les CE aux produits à base de viande de volaille cuite à cause de la grippe aviaire et pour des raisons d'hygiène;
- questions soulevées par les CE concernant les restrictions à l'exportation de viandes appliquées pour des raisons liées à l'ESB; et
- questions soulevées par le Canada concernant l'inspection des importations de grains par les autorités grecques pour détecter la présence de blé génétiquement modifié.

10. À la réunion que le Comité SPS a tenue en octobre 2008, le problème soulevé par la Chine concernant les restrictions appliquées par les CE aux produits à base de viande de volaille cuite à cause de la grippe aviaire et pour des raisons d'hygiène a été déclaré réglé. De même, en février 2009, le problème soulevé par les États-Unis concernant le régime d'inspection pour les établissements de transformation de produits alimentaires appliqué par le Panama, qui avait été évoqué pour la première fois en 2005, a été déclaré réglé.

Transparence

11. En juin 2007, un nouveau système de gestion des renseignements (SPS-IMS) a été rendu public. Ce système facilite la gestion de l'ensemble des documents de l'OMC relatifs aux mesures SPS.⁴

12. Le 30 mai 2008, le Comité a adopté une révision des procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3). Entre autres choses, ces nouvelles procédures clarifient la définition du délai imparti pour la présentation d'observations, encouragent la notification des mesures conformes aux normes internationales et proposent des liens permettant l'accès au texte intégral des réglementations et de leurs traductions. Les nouvelles procédures de transparence, y compris l'utilisation des nouvelles présentations pour les notifications, sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2008. Ces nouveautés ont été intégrées dans le SPS-IMS.

13. Les Membres de l'OMC sont juridiquement tenus de notifier les mesures SPS nouvelles ou modifiées qui s'écartent des normes internationales pertinentes, notamment les normes du Codex en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les nouvelles recommandations du Comité SPS encouragent toutefois la notification de toutes les mesures nouvelles ou modifiées même lorsqu'elles sont conformes aux normes internationales. Cette nouvelle recommandation ne modifie pas les obligations juridiques qui incombent aux Membres de l'OMC mais on peut espérer qu'elle incitera de nombreux Membres à notifier toutes leurs mesures, ce qui permettra de recueillir des renseignements utiles concernant l'application des normes du Codex en matière de sécurité sanitaire des aliments.

14. Au total, 1 271 notifications de mesures SPS, nouvelles ou modifiées, ont été présentées à l'OMC en 2008. Quarante cent soixante-dix notifications ordinaires et 59 notifications relatives à des mesures d'urgence concernaient des mesures ayant pour objectif la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Parmi ces

⁴ <http://spsims.wto.org>.

notifications, 120 notifications ordinaires et sept notifications relatives à des mesures d'urgence se rapportaient à une norme du Codex pertinente.

Équivalence

15. En juillet 2004, le Comité SPS a achevé ses travaux sur des directives relatives à la mise en œuvre de l'article 4 de l'Accord SPS qui traite de l'équivalence, en réponse aux préoccupations soulevées par les pays en développement.⁵ Dans la Décision sur l'équivalence, le Comité SPS prend acte, entre autres choses, des travaux relatifs à la reconnaissance de l'équivalence entrepris au Codex, à l'OIE et à la CIPV et demande à ces organisations de poursuivre l'élaboration de directives spécifiques afin de préserver cette reconnaissance. L'équivalence reste un point permanent de l'ordre du jour des réunions du Comité.

16. Le représentant du Codex a tenu le Comité SPS régulièrement informé de l'évolution des travaux du Codex dans ce domaine.

17. En juin 2008, la République dominicaine a indiqué que, depuis novembre 2006, elle reconnaissait l'équivalence du système d'inspection du Département de l'agriculture des États-Unis pour les produits et sous-produits des animaux de l'espèce bovine, des animaux de l'espèce porcine et des volailles.

18. En février 2009, le Brésil et la Norvège ont indiqué qu'un Mémorandum d'accord avait été signé en 2003 entre les deux pays au sujet des prescriptions techniques, sanitaires et d'hygiène pour la reconnaissance de l'équivalence de l'inspection et du contrôle de la qualité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Ce Mémorandum d'accord avait pris en compte les Accords OTC et SPS ainsi que les normes du Codex et avait facilité les échanges entre les deux pays.

Surveillance de l'utilisation des normes internationales

19. La procédure adoptée par le Comité SPS pour surveiller l'utilisation des normes internationales invite les pays à cerner les problèmes commerciaux spécifiques auxquels ils se sont heurtés du fait de l'utilisation ou de la non-utilisation des normes, directives ou recommandations internationales pertinentes.⁶ Ces problèmes, une fois examinés par le Comité SPS, sont portés à l'attention de l'organisme de normalisation compétent.

20. En juin 2008, le Comité a adopté le dixième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance de l'utilisation des normes internationales telle que modifiée.⁷ Aucune question nouvelle ou précédemment soulevée concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires n'a été discutée au titre de ce point de l'ordre du jour en 2008. Plusieurs Membres ont suggéré qu'il pourrait être nécessaire de réexaminer cette procédure dans le futur en fonction des renseignements concernant l'utilisation des normes internationales qui auront pu être recueillis conformément aux procédures modifiées de notification.

Assistance technique

21. À chacune de ses réunions, le Comité SPS a demandé aux pays des renseignements concernant leurs besoins et activités d'assistance technique. Le représentant du Codex a régulièrement fourni au Comité des renseignements actualisés sur les activités pertinentes de la FAO et de l'OMS, ainsi que sur celles du Fonds fiduciaire FAO/OMS. Le Secrétariat de l'OMC a salué le soutien constant qu'apportait le Codex en contribuant, par ses connaissances et ses compétences spécialisées, aux activités régionales d'assistance technique de l'OMC.

⁵ G/SPS/19/Rev.2.

⁶ G/SPS/11/Rev.1.

⁷ G/SPS/49.

22. En février 2009, le Secrétariat a présenté son rapport intitulé "Activités d'assistance technique et de formation dans le domaine SPS" qui contient des renseignements détaillés sur toutes les activités d'assistance technique menées par le Secrétariat entre le 1^{er} septembre 1994 et le 31 décembre 2008.⁸

23. Pour répondre aux demandes d'activités d'assistance technique et de formation plus poussées dans le domaine SPS, un cours spécialisé d'une durée de deux semaines a été créé et est dispensé par l'OMC depuis 2005. La quatrième édition de ce cours a eu lieu en octobre 2008, et la cinquième, qui sera en espagnol, devrait se tenir les 12 et 13 octobre 2009.

Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS

24. Le Comité SPS doit désormais examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de l'Accord tous les quatre ans. Le deuxième examen de l'Accord a été réalisé en juillet 2005.⁹ À sa réunion d'octobre 2008, le Comité a adopté une procédure et un calendrier pour le troisième examen de l'Accord.¹⁰ Le Secrétariat de l'OMC a élaboré un document de base pour le troisième examen comportant des informations allant jusqu'à la fin de 2008.¹¹

25. Le rapport sur le deuxième examen traite un grand nombre de domaines liés à la mise en œuvre de l'Accord. Par exemple, il recommande aux organisations internationales compétentes de tenir le Comité informé de toutes les activités qu'elles entreprendront concernant la reconnaissance de l'équivalence, et de leurs activités liées à la reconnaissance des zones exemptes de parasites ou de maladies ou des zones à faible prévalence de parasites ou de maladies. Le rapport recommande en outre au Comité de continuer à surveiller l'utilisation des normes internationales à chacune de ses réunions ordinaires.

26. S'agissant des relations entre le Comité SPS et la CIPV, l'OIIE et le Codex, les Membres ont jugé intéressant de clarifier les rôles respectifs de chacun de ces organismes. Les relations du Comité SPS avec les trois organisations sœurs étaient pertinentes pour l'examen d'un certain nombre d'autres questions, dont la régionalisation et la surveillance de l'utilisation des normes internationales. Au cours de la réunion de juin, le Japon a proposé que le Comité organise un atelier sur les procédures d'établissement de normes du Codex, de l'OIIE et de la CIPV.¹² Un atelier spécial doit être organisé en octobre 2009 afin d'examiner les travaux des trois organisations sœurs et les moyens d'améliorer les liens entre celles-ci et le Comité SPS. Le programme proposé pour l'atelier figure dans le document G/SPS/W/235.

27. Au cours de la réunion d'avril, le Chili a fait remarquer qu'aucune des trois organisations sœurs ne disposait de mécanismes efficaces pour contrôler l'application des normes internationales par les Membres. Avec l'adoption des nouvelles procédures recommandées sur la transparence, le Comité SPS devrait avoir plus de renseignements sur l'utilisation des normes internationales, par le biais des notifications SPS.

Normes privées et normes commerciales

28. Depuis juin 2005, le Comité SPS a examiné la question des normes privées et des normes commerciales à plusieurs occasions. Cette question avait initialement été soulevée par Saint-Vincent-et-les Grenadines au sujet des prescriptions d'EurepGAP (devenu depuis GlobalGAP) relatives aux pesticides utilisés sur les bananes destinées à la vente sur les marchés européens.

29. En octobre 2006 et en juin 2007, des séances d'information informelles ont eu lieu en marge des réunions du Comité SPS. Un certain nombre d'organisations internationales travaillant sur la question des normes privées, y compris l'OCDE et la CNUCED, ainsi qu'un certain nombre de groupes de normalisations privés, dont GlobalGAP, ont fourni des renseignements au sujet des normes commerciales et des normes privées. Les Membres de l'OMC ont exprimé un certain nombre de préoccupations quant aux incidences qu'avaient les normes privées sur le plan du commerce et du développement ainsi que sur le plan juridique.

⁸ G/SPS/GEN/521/Rev.4.

⁹ G/SPS/36.

¹⁰ G/SPS/W/228.

¹¹ G/SPS/W/887/Rev.1.

¹² G/SPS/W/226.

30. En juillet 2008, le Président du Comité SPS a demandé aux Membres de soumettre des propositions concernant un certain nombre de questions sur ce que le Comité SPS peut et devrait faire 1) pour réduire les effets négatifs que les normes SPS privées ont sur le commerce international, en particulier pour les pays en développement, et 2) pour accroître les avantages qui pourraient résulter des normes SPS privées pour les pays en développement.¹³

31. Les Membres, et surtout les pays en développement, souhaitent vivement que le Comité SPS amorce un examen de la question d'un point de vue pratique. Un grand nombre de répondants préconisent la réalisation d'une étude qui comparerait les normes privées pertinentes avec les normes correspondantes du Codex, de la CIPV et de l'OIE.¹⁴ Un groupe de 30 Membres intéressés examine actuellement cette question de manière informelle avec le Président du Comité et le Secrétariat.

32. Le Comité est convenu des mesures suivantes:

- a) les Membres et les organisations ayant le statut d'observateur sont encouragés à soumettre à l'examen du groupe des Membres intéressés des renseignements pertinents sur les études ou les analyses qu'ils ont réalisées ou dont ils ont connaissance. À cet égard, l'étude de la FAO sur les normes d'innocuité alimentaire, qui est en cours, est particulièrement intéressante. Les représentants du Codex, de la CIPV et de l'OIE, ainsi que d'autres organisations pertinentes, peuvent être invités aux réunions du groupe des Membres intéressés;
- b) le groupe des Membres intéressés peut périodiquement demander au Secrétariat d'organiser des séances d'information informelles auxquelles participeront les représentants concernés des organes qui établissent les normes privées, évaluent la conformité ou aident les pays à respecter les normes privées; et
- c) le groupe des Membres intéressés réalise une étude comparative en trois étapes:

Étape 1: Les Membres de l'OMC ont été invités à identifier les produits qui présentent un intérêt particulier à l'exportation et dont le commerce est affecté par des normes privées en donnant des exemples précis de marchés, de normes et d'effets positifs ou négatifs. Un questionnaire à cet effet a été distribué¹⁵ et la date limite pour les réponses a été reportée au 24 avril 2009.

Étape 2: Le Secrétariat, avec l'aide des Membres intéressés, rassemblera les renseignements fournis par les Membres dans un rapport descriptif.

Étape 3: Sur la base du rapport descriptif et d'autres données pertinentes, le groupe des Membres intéressés rédigera un rapport analytique à l'intention du Comité SPS. Ce rapport établirait, entre autres, dans quelle mesure les normes privées entravent le commerce; la nature de ces entraves; les disciplines SPS les plus pertinentes; le rôle du Codex, de la CIPV et de l'OIE; etc. Ce rapport, sur la base de l'étude susmentionnée et des observations des Membres, devrait également proposer des actions concrètes pour examen au Comité SPS.

33. En février 2009, le groupe informel des Membres intéressés a examiné une première série de réponses au questionnaire. Dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, un problème commun concernait certaines normes privées, fixant des limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides sensiblement inférieures aux normes nationales lesquelles étaient elles-mêmes parfois plus restrictives que les LMR fixées par le Codex pour le même produit.

¹³ JOB(08)/58.

¹⁴ Le document G/SPS/W/230 contient un résumé des réponses reçues de 30 Membres ainsi que des propositions précises concernant les mesures à prendre par le Comité SPS.

¹⁵ G/SPS/W/232.

34. Le rapport descriptif, basé sur les réponses de 22 Membres, sera rédigé de manière à être présenté au Comité à la réunion du 23 et 24 juin 2009, et le rapport analytique avec les recommandations pourrait être soumis pour examen à la réunion du 13 au 15 octobre 2009.

Autres activités pertinentes de l'OMC

Indications géographiques

35. L'OMC a poursuivi ses travaux conformément au mandat énoncé à l'article 23:4 de l'Accord sur les ADPIC et au paragraphe 18 de la Déclaration ministérielle de Doha, en vue de négocier l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux. Au paragraphe 29 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong du 18 décembre 2005, les Ministres sont convenus d'intensifier ces négociations afin de les achever dans le délai global pour la conclusion des négociations. Toutefois, les divergences sont restées importantes, en particulier au sujet des effets juridiques d'un enregistrement et de la participation. Au paragraphe 39 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, les Ministres ont demandé au Directeur général d'intensifier son processus de consultation sur toutes les questions de mise en œuvre en suspens au titre du paragraphe 12 b) de la Déclaration ministérielle de Doha, y compris sur les questions relatives à l'extension de la protection des indications géographiques prévue à l'article 23 de l'Accord sur les ADPIC à des produits autres que les vins et les spiritueux. Dans ces consultations, des divergences de vues ont subsisté à la fois sur l'intérêt d'une telle extension et sur sa relation avec les négociations du Cycle de Doha.

Règlement des différends

La procédure de règlement des différends de l'OMC

36. Tout Membre de l'OMC peut faire appel aux procédures formelles de règlement des différends de l'OMC s'il estime qu'une mesure imposée par un autre Membre de l'OMC est contraire à l'un des Accords de l'OMC, y compris l'Accord SPS. Si les consultations formelles sur ce problème ne donnent pas de résultat, un Membre de l'OMC peut demander qu'un groupe spécial soit établi pour examiner la plainte.¹⁶ Un groupe spécial de trois personnes examine les arguments écrits et oraux présentés par les parties au différend et rédige un rapport dans lequel figurent ses constatations et recommandations juridiques. Les parties au différend peuvent faire appel d'une décision d'un groupe spécial auprès de l'Organe d'appel de l'OMC. Celui-ci examine les constatations juridiques du groupe spécial et peut les confirmer ou les infirmer. Le rapport de l'Organe d'appel, comme les rapports des groupes spéciaux, est adopté automatiquement sauf consensus contraire.

37. Conformément à l'Accord SPS, lorsqu'un différend porte sur des questions scientifiques ou techniques, le groupe spécial devrait prendre l'avis d'experts scientifiques et techniques compétents. Des experts scientifiques ont été consultés pour tous les différends touchant à l'Accord SPS. Les experts sont généralement choisis sur des listes fournies par l'OIE, la CIPV et le Codex, qui sont les organisations de normalisation citées dans l'Accord SPS. Les parties au différend sont consultées pour la sélection des experts et à propos des renseignements demandés aux experts.

Différends liés aux questions sanitaires et phytosanitaires

38. En avril 2009, 38 plaintes formelles alléguant des violations de l'Accord SPS avaient été déposées dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, mais dans sept affaires, la violation de cet accord n'était pas au cœur du différend.

39. Dix groupes spéciaux ont été constitués pour examiner onze plaintes liées à des questions SPS:

¹⁶ Un diagramme du processus de règlement des différends peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/disp2_f.htm.

- un groupe spécial pour examiner les plaintes des États-Unis et du Canada concernant l'interdiction par la CE de la viande d'animaux traités avec des hormones de croissance;
- deux groupes spéciaux pour examiner les plaintes du Canada et des États-Unis concernant les restrictions appliquées par l'Australie aux importations de salmonidés frais, réfrigérés ou congelés;
- un groupe spécial pour examiner, à la demande des États-Unis, l'obligation imposée par le Japon de contrôler chaque variété de certains fruits pour vérifier l'efficacité du traitement par fumigation;
- un groupe spécial pour examiner, à la demande des États-Unis, les restrictions appliquées par le Japon à l'importation de pommes en raison du feu bactérien;
- un groupe spécial pour examiner la plainte des Philippines contre les procédures de quarantaine appliquées par l'Australie¹⁷;
- un groupe spécial pour examiner la plainte des Communautés européennes contre les procédures de quarantaine appliquées par l'Australie;
- un groupe spécial pour examiner les plaintes des États-Unis, du Canada et de l'Argentine concernant les mesures de la CE affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques;
- un groupe spécial pour examiner la plainte des Communautés européennes contre les États-Unis et le Canada concernant leur maintien de la suspension d'obligations dans le différend CE – Hormones; et
- un groupe spécial pour examiner la plainte de la Nouvelle-Zélande concernant les restrictions imposées par l'Australie à l'importation de pommes.

40. Deux affaires ont porté sur la réglementation en matière d'innocuité des produits alimentaires – l'interdiction par les Communautés européennes (CE) des importations de viande bovine traitée avec des hormones de croissance, mise en cause par les États-Unis et le Canada (*CE – Hormones*).¹⁸ Le 13 février 1998, l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC a adopté les rapports du Groupe spécial et de l'Organe d'appel sur l'affaire *CE – Hormones*, qui recommandaient aux Communautés européennes de rendre les mesures en cause conformes aux obligations contractées dans le cadre de l'OMC. Comme les Communautés européennes n'avaient pas pu mettre ces recommandations en œuvre avant l'échéance fixée au 13 mai 1999, les États-Unis et le Canada ont été autorisés par l'ORD le 26 juillet 1999 à suspendre des obligations à hauteur de 116,8 millions de dollars EU et de 11,3 millions de dollars canadiens par année, respectivement.

41. Le 28 octobre 2003, les Communautés européennes ont annoncé que leurs mesures étaient désormais conformes aux décisions, et le 17 février 2005, deux nouveaux groupes spéciaux (composés des mêmes membres) ont été établis pour examiner les plaintes des CE au sujet du maintien de la suspension de concessions par les États-Unis et le Canada. Les audiences de ce groupe spécial ont été les premières à être ouvertes au public. Le rapport du Groupe spécial a été distribué le 31 mars 2008.¹⁹ Il concluait que les États-Unis et le Canada n'avaient pas respecté les procédures appropriées à cet égard, mais aussi que l'interdiction imposée par les CE était contraire à l'Accord SPS.

¹⁷ En août 2003, un groupe spécial a été établi pour examiner la plainte des Philippines contre les procédures de quarantaine appliquées par l'Australie aux fruits et légumes frais, y compris aux bananes. La composition du groupe spécial n'a pas été arrêtée et il n'a pas été donné suite à l'affaire pour l'instant.

¹⁸ Les rapports des Groupes spéciaux figurent dans les documents WT/DS26/R/USA et WT/DS48/R/CAN. Le rapport de l'Organe d'appel figure dans le document WT/DS26/AB/R et WT/DS48/AB/R.

¹⁹ Les rapports des Groupes spéciaux figurent dans les documents WT/DS320/R et WT/DS321/R.

42. Les Communautés européennes ont fait appel dans cette affaire et les États-Unis et le Canada ont déposé des appels concernant certaines constatations bien précises en matière de procédure. L'Organe d'appel a présenté son rapport le 16 octobre 2008, infirmant les constatations du Groupe spécial et concluant que les États-Unis et le Canada n'avaient pas violé les règles du mécanisme de règlement des différends de l'OMC après l'annonce de l'interdiction modifiée des CE. L'Organe d'appel a aussi conclu que, le Groupe spécial ayant commis certaines erreurs de droit dans son analyse du fondement scientifique de l'interdiction modifiée des CE, la question de savoir si l'interdiction modifiée des CE était compatible avec les règles de l'OMC restait ouverte. À la lumière de ce rapport, il n'y a pas d'obligation pour les États-Unis ou le Canada de supprimer les droits qui visent à rétablir l'équilibre des concessions commerciales dans le cadre de l'OMC et à inciter les Communautés européennes à se conformer aux décisions et recommandations de l'OMC dans le différend initial *CE – Hormones*.²⁰ En décembre 2008, les Communautés européennes ont officiellement demandé l'ouverture de consultations comme première étape avant de demander l'établissement d'un groupe spécial chargé d'examiner son allégation de mise en œuvre des décisions dans l'affaire initiale sur les hormones.²¹

43. En 2003, un groupe spécial unique a été établi pour examiner les plaintes des États-Unis, du Canada et de l'Argentine concernant les mesures des Communautés européennes relatives à l'autorisation et la commercialisation des produits issus de biotechnologies. Du fait du volume des communications reçues des parties, de la nécessité de prendre des avis scientifiques et des demandes de prorogation de délais, le Groupe spécial a distribué son rapport le 29 septembre 2006. Dans son rapport, le Groupe spécial a conclu que les Communautés européennes avaient appliqué un moratoire *de facto* général sur l'approbation des produits biotechnologiques entre juin 1999 et août 2003, ainsi qu'un moratoire sur 24 demandes visant des produits spécifiques. Ainsi, les CE avaient agi d'une manière incompatible avec leurs obligations au titre de la première clause de l'Annexe C 1) a) et de l'article 8 de l'Accord SPS. En résumé, il y avait eu des retards injustifiés dans l'achèvement des procédures d'approbation des CE. S'agissant des mesures de sauvegarde appliquées par six États membres des CE à des produits autorisés dans les Communautés européennes, le Groupe spécial a constaté que ces États (et donc, par extension, les Communautés européennes) avaient agi en violation des articles 5:1 et 2:2 de l'Accord SPS. Plus précisément, ces mesures de sauvegarde nationales n'étaient pas fondées sur une évaluation des risques conforme à la définition figurant dans l'Accord SPS et, de ce fait, il pouvait être présumé qu'elles étaient maintenues sans preuves scientifiques suffisantes. Ce rapport a été adopté sans appel.²²

²⁰ Rapports de l'Organe d'appel WT/DS320/AB/R (États-Unis); WT/DS321/AB/R (Canada).

²¹ WT/DS26/23.

²² Les rapports du Groupe spécial figurent dans les documents WT/DS291/R, WT/DS292/R et WT/DS293/R.

ACTIVITÉS DU FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Rapport du Secrétariat du FANDC²³

I. INTRODUCTION

1. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) est un programme mondial de renforcement des capacités et de coopération technique établi par la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il aide les pays en développement à se conformer aux mesures concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux (mesures sanitaires et phytosanitaires ou SPS) dans le cadre du commerce international. Diverses autres organisations internationales – y compris le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) – ainsi que des donateurs et pays en développement participent également au Fonds.²⁴

2. Les objectifs primordiaux du FANDC sont au nombre de deux, à savoir:

- aider les pays en développement à accroître leur connaissance ainsi que leur capacité d'analyse et de mise en œuvre des normes SPS internationales et à améliorer ainsi leur situation sanitaire, zoonitaire et phytosanitaire pour pouvoir s'assurer un accès aux marchés et le conserver; et
- servir de vecteur pour la sensibilisation à l'importance des questions SPS, la coordination des fournisseurs de coopération technique, la mobilisation de fonds, l'échange de données d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS tant du point de vue des fournisseurs que de celui des bénéficiaires.

II. ÉVALUATION

3. Une évaluation indépendante du FANDC a été achevée le 14 novembre 2008.²⁵ L'évaluateur a jugé les résultats globaux du FANDC bons et, dans de nombreux domaines importants, très bons. De plus, la quasi-totalité des partenaires et l'évaluateur ont porté une appréciation excellente sur les résultats du Secrétariat. Le rapport final a été distribué au Comité SPS sous la cote G/SPS/GEN/899 et peut être également téléchargé à partir du portail SPS du site Web de l'OMC.

4. L'évaluation a été étudiée par le Comité directeur du FANDC le 16 décembre 2008 et a conduit à réexaminer les Règles de fonctionnement et le Plan de fonctionnement pour 2009 du FANDC. Les nouveaux documents prennent en compte différentes recommandations faites dans le cadre de l'évaluation et font ressortir davantage la fonction de coordination du FANDC. Selon l'évaluateur, l'avenir du FANDC repose sur la coordination "car il possède un avantage comparatif en la matière et peut jouer un rôle remarquable dans l'aide aux pays en développement à l'avenir". Les deux documents peuvent être téléchargés à partir du site Web du FANDC dont l'adresse est la suivante: www.standardsfacility.org.

²³ Le présent document a été établi par le Secrétariat de l'OMC/du FANDC sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres de l'OMC ou des partenaires et participants du FANDC.

²⁴ Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web du FANDC.

²⁵ L'évaluateur était M. Stuart Slorach, ancien fonctionnaire de l'Administration nationale suédoise de l'alimentation et ancien Président de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius et du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

5. D'autres recommandations visant à améliorer les travaux du FANDC relatifs aux flux d'information et au site Web du Fonds sont actuellement mises en œuvre. L'évaluation a abouti à la conclusion que la responsabilité de faire mieux connaître l'existence et les activités du FANDC et de lui donner plus de visibilité incombe aussi bien au Secrétariat qu'aux partenaires, donateurs, observateurs et pays bénéficiaires. Il est nécessaire d'améliorer la situation financière pour atteindre l'objectif de 5 millions de dollars EU par an, de préférence sous la forme d'engagements pluriannuels, afin de mettre en œuvre le programme de travail du FANDC pour 2009 et au-delà.

III. COORDINATION

6. Le rôle du FANDC en tant que mécanisme de coordination et centre de bonnes pratiques prend de plus en plus d'importance. Dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, trois consultations régionales ont été lancées en 2007 en vue d'examiner les besoins de renforcement des capacités dans le domaine SPS et les solutions envisageables en termes de renforcement des capacités en Afrique de l'Est, en Amérique centrale et dans trois pays de la sous-région du Grand Mékong (Cambodge, RDP lao et Viet Nam).²⁶ Le premier volet de ces travaux a consisté à examiner les études et les synthèses consacrées à l'évaluation des capacités SPS ainsi que l'assistance technique fournie dans le domaine SPS pendant la période 2001-2006 dans chaque région. Les résultats ont été présentés lors des examens régionaux de l'Aide pour le commerce qui ont eu lieu au Pérou, aux Philippines et en Tanzanie en septembre 2007.²⁷

7. Le deuxième volet des travaux a consisté à faire le point sur les domaines où les besoins de renforcement des capacités SPS ne sont pas satisfaits et d'identifier les mesures visant à mobiliser les ressources pour répondre à ces besoins. Un certain nombre de besoins recensés avaient trait à l'amélioration des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors d'ateliers régionaux organisés au Cambodge (20 et 21 mai 2008), en Ouganda (28 et 29 mai 2008) et au Guatemala (11 et 12 juin 2008). Les rapports de ces consultations, ainsi que les bilans nationaux et régionaux qui ont été établis, peuvent être consultés sur le [site Web du FANDC](#).

8. Dans le cadre de son mandat de coordination, le FANDC a organisé une série d'activités thématiques à l'intention des délégués auprès du Comité SPS et d'autres participants de pays en développement. Un atelier sur les outils d'évaluation des capacités mis au point par les organisations internationales dans le domaine SPS s'est tenu à Genève le 31 mars 2008. Une séance d'information sur les normes privées s'est déroulée à Genève le 26 juin 2008 en présence de représentants de l'Africa Observer Project, de la Global Food Safety Initiative (GFSI), de International Certification and Risk Services (CMi) et de la Banque mondiale. On trouvera sur le [portail SPS](#) du site Web de l'OMC (www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/sps_f.htm) des renseignements sur cet atelier, y compris les exposés présentés et les podcasts de certaines séances.

9. En collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le FANDC a organisé un atelier sur les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS juste avant la réunion d'octobre 2008 du Comité SPS à Genève. Environ 250 personnes y ont participé, y compris des délégués du Comité SPS et 60 fonctionnaires de pays en développement. Cet atelier a donné l'occasion d'étudier les Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide dans le contexte très technique de la coopération technique liée aux mesures SPS et il a présenté les résultats de recherche du FANDC/OCDE afin de dégager les éléments de bonne pratique en matière de conception, de mise en œuvre, de résultats et de réalisation des objectifs plus élevés des projets en Afrique orientale, en Amérique centrale et dans la sous-région du delta du Grand Mékong.

10. L'atelier a abouti à la conclusion que ce qui devrait être évité dans la coopération technique était clair mais que les modalités pratiques de la mise en œuvre sur le terrain des Principes de Paris sur l'efficacité de

²⁶ L'initiative Aide pour le commerce vise à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à développer les activités et les infrastructures liées au commerce nécessaires pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer profit et pour accroître leur commerce. L'initiative Aide pour le commerce a été lancée à la Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005.

²⁷ G/SPS/GEN/812.

l'aide l'étaient moins. Une autre conclusion a souligné l'importance de mesurer les incidences de l'assistance SPS sur les résultats commerciaux et la nécessité d'élaborer et d'appliquer systématiquement des indicateurs à cette fin. Un rapport résumé de l'atelier ([G/SPS/R/52](#)), des présentations et des podcasts des discussions sont accessibles à partir du [portail SPS du site Web de l'OMC](#). Le document [G/SPS/GEN/875](#) présente un tour d'horizon et une synthèse des résultats de la recherche régionale sur les bonnes pratiques. De plus, le Secrétariat a établi une [note d'information](#) sur les conclusions des travaux consacrés aux bonnes pratiques, destinée à faire l'objet d'une distribution générale.

11. Le FANDC a établi une étude documentaire ([G/SPS/GEN/900](#)) sur les besoins et l'assistance dans le domaine SPS de huit pays les moins avancés (PMA), à savoir le Bénin, le Cambodge, le Lesotho, le Mozambique, la RDP lao, le Rwanda, le Sénégal et le Yémen. L'étude repose sur un examen des évaluations existantes des besoins, notamment les études diagnostiques sur l'intégration du commerce établies au titre du Cadre intégré renforcé, et d'autres renseignements accessibles au public. Le rapport complète et renforce les propositions de programmes de plus vaste portée de l'ONUDI visant à remédier aux contraintes sur le plan de l'offre des huit PMA et identifie des domaines sur lesquels axer éventuellement de futures activités de coopération technique SPS ayant des effets commerciaux positifs. Le rapport final a été présenté à la [Conférence ministérielle des PMA sur l'Aide pour le commerce](#), tenue les 19 et 20 novembre 2008 à Siem Reap (Cambodge) et organisée conjointement par l'OMC et l'ONUDI.

12. Dans le cadre de son rôle de coordination, le Secrétariat a établi une note d'information ([G/SPS/GEN/898](#)) à l'intention du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer, pour la CIPV, une stratégie pour le renforcement des capacités, qui s'est réuni à Rome (Italie) du 8 au 12 décembre 2008. L'objectif du rapport était d'identifier les flux de coopération technique actuels en matière phytosanitaire, d'examiner comment les besoins phytosanitaires étaient évalués et comment ils pouvaient être intégrés dans les plans de développement nationaux. Le Secrétariat a également participé à une conférence internationale sur le thème "l'agro-industrie – le partage des solutions innovatrices", organisée par l'ONUDI au Caire (Égypte) les 26 et 27 novembre 2008.

13. Le [Plan de fonctionnement du FANDC](#) révisé contient une description détaillée des activités de coordination prévues pour 2009. Il prévoit l'organisation de deux activités thématiques au niveau mondial, l'une consacrée aux risques SPS et aux changements climatiques, en collaboration avec la Banque mondiale (22-23 septembre, Washington D.C.), et l'autre à l'utilisation de l'analyse économique dans le domaine SPS (30 octobre 2009, coïncidant avec la réunion du Comité SPS). De nouveaux travaux de recherche porteront également sur l'élaboration d'indicateurs pour l'évaluation des incidences du renforcement des capacités SPS et sur les synergies possibles entre la facilitation des échanges et les travaux du FANDC.

14. Au niveau régional, le FANDC prévoit d'organiser, en septembre 2009, une réunion destinée à coordonner les réponses apportées pour lutter contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest. Cette réunion sera l'occasion, pour les organisations nationales et régionales, les donateurs et les autres parties prenantes, de discuter des mécanismes visant à lutter contre la mouche des fruits et de mobiliser des fonds en vue d'un plan d'action pluriannuel. Des informations complémentaires sur les travaux du FANDC dans ce domaine figurent sur le [site Web du FANDC](#).

IV. DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS

15. Le FANDC est en train de réaliser un court métrage visant à sensibiliser ses destinataires à l'importance des capacités dans le domaine SPS pour le commerce international et le développement économique. Ce film servira d'introduction aux questions SPS et à leur incidence sur le commerce et présentera des exemples types tirés de trois pays ayant été concernés par ces questions. Ce film devrait être prêt pour juillet 2009.

V. ÉLABORATION DE PROJETS

16. En tant que mécanisme de financement, le FANDC offre un financement sous forme de dons aux organisations publiques et privées des pays en développement qui cherchent à se conformer aux normes SPS internationales afin d'obtenir ou de conserver un accès aux marchés. Il offre deux types de financement sous forme de dons: les dons pour l'élaboration de projets et les dons pour la réalisation de projets. Les dons pour

l'élaboration de projets (DEP) sont un mécanisme essentiel pour le développement futur du programme du FANDC. Les DEP aident les pays en développement à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils tentent de définir leurs besoins et ils représentent un mécanisme destiné à assurer une synergie avec d'autres initiatives en cours, en particulier le Cadre intégré renforcé et l'Aide pour le commerce. Les DEP seront davantage utilisés pour jeter les bases des interventions des donateurs et permettre de mobiliser des fonds. Au total, 31 DEP ont été approuvés et financés par le FANDC depuis sa création.

17. Le principal critère auquel est subordonné l'octroi d'un don pour l'élaboration d'un projet est la probabilité que le projet, une fois élaboré, bénéficiera d'un financement. Le financement du projet peut être assuré, en définitive, par le FANDC ou par une autre source, par exemple un donateur bilatéral. À l'heure actuelle, les DEP sont utilisés beaucoup plus largement pour jeter les bases des interventions des donateurs et pour mobiliser des fonds en vue des projets élaborés dans le cadre du FANDC.

VI. FINANCEMENT DES PROJETS

18. Pour être admissibles, les projets ou les propositions d'élaboration de projets doivent être axés sur l'un des trois thèmes suivants au moins:

- Thème n° 1: Outils pour l'évaluation et la planification des capacités SPS, y compris la nécessité et l'incidence des normes internationales et de leur application.
- Thème n° 2: Renforcement des capacités pour les organisations publiques et privées, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés.
- Thème n° 3: Partage de renseignements sur les normes et les activités de coopération technique.

19. On trouvera à l'annexe I une vue d'ensemble de la situation actuelle des projets du FANDC et des dons pour l'élaboration de projets au 30 janvier 2009.

20. Il convient de noter que les Règles de fonctionnement du FANDC, telles qu'elles ont été révisées et adoptées en décembre 2008 par le Comité directeur du FANDC, comprennent de nouveaux critères d'admissibilité des projets financés par le FANDC. Le financement disponible dépend du classement du pays bénéficiaire dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, comme suit:

- Dans le cas de requérants des pays les moins avancés (PMA) ou d'autres pays à faible revenu (APFR), le FANDC prendra en charge jusqu'à 90 pour cent du coût du projet.
- Dans le cas de requérants des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI), le FANDC prendra en charge jusqu'à 80 pour cent du coût du projet.
- Dans le cas de requérants des pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS), le FANDC prendra en charge jusqu'à 40 pour cent du coût du projet.
- Dans le cas de projets régionaux incluant au moins un PMA ou un APFR, le FANDC prendra en charge jusqu'à 90 pour cent du coût du projet.
- Dans le cas de projets régionaux n'incluant aucun PMA ou APFR, le FANDC prendra en charge jusqu'à 80 pour cent du coût du projet.

21. Les demandes de financement dans le cadre du FANDC peuvent être présentées à tout moment de l'année, mais elles doivent être reçues 60 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail pour être examinées à la réunion en question. La prochaine date butoir pour la présentation de demandes de financement est le 10 septembre 2009.

ANNEXE 1

FANDC – PROJETS ET DONNS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS
30 avril 2009

a) Projets en attente de passation de contrats

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description	Budget (\$EU)
STDF 126	Soutien en vue de l'établissement du Conseil de développement horticole	Tanzanie	Aider le secteur horticole tanzanien dans le domaine SPS en créant un forum permanent public-privé chargé de la coordination.	268 755
STDF 155	Service de formation orienté vers le marché et axé sur l'application des normes au Nicaragua	Nicaragua	Mettre en place des unités de formation professionnelles dans le domaine SPS, élaborer des manuels de formation, effectuer des contrôles de la qualité et du respect des bonnes pratiques pour des produits pilotes.	537 435
STDF 230	Établissement de zones exemptes de parasites pour lutter contre la maladie du jaunissement mortel du cocotier	Mozambique	Renforcer les capacités dans le domaine phytosanitaire afin d'appliquer les normes internationales pour contenir la maladie du jaunissement mortel du cocotier et ainsi étendre l'accès aux marchés pour la noix de coco.	385 528
STDF 238	Développement de mécanismes de certification HACCP accrédités pour les produits alimentaires transformés	Guatemala	Mettre en œuvre des procédures d'inspection et de certification agréées pour les bonnes pratiques de fabrication et le HACCP reconnues par les autorités compétentes au Guatemala.	397 420
STDF 267	Élaboration d'un programme national en matière de bonnes pratiques agricoles et d'une norme commerciale en matière de bonnes pratiques agricoles	Philippines	Créer une plateforme ou un groupe de travail national réunissant les parties prenantes dans le domaine de l'horticulture pour renforcer le programme national de bonnes pratiques agricoles et élaborer une norme commerciale adaptée en matière de bonnes pratiques agricoles pour les exportations de produits horticoles.	210 000
STDF 287	Initiative en vue du partage de renseignements sur les mesures de lutte contre la mouche des fruits en Afrique subsaharienne	Afrique subsaharienne	Publication d'un bulletin sur la lutte contre la mouche des fruits en Afrique subsaharienne qui sera consacré aux initiatives en cours et qui fournira des renseignements sur les progrès techniques en la matière, les nouveaux défis, les diverses parties prenantes etc.	97 800

b) Projets en cours d'exécution financés par le FANDC

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description	Budget (\$EU)
STDF 48	Contrôle de la qualité des produits agricoles au Bénin, en particulier des noix de karité et noix de cajou	Bénin	Appliquer de bonnes pratiques agricoles (activités de formation et de renforcement des capacités), afin de régler les problèmes de contamination par la mycotoxine des noix de karité et des noix de cajou, en vue de contribuer au développement des marchés nationaux, régionaux et internationaux, dans le respect des normes de qualité internationales.	470 575
STDF 62	Renforcement de la sécurité sanitaire des produits alimentaires au Cameroun	Cameroun	Réactiver le Comité national de l'innocuité des produits alimentaires (coordination et simplification des contrôles), dispenser une formation à l'intention des formateurs (principales parties prenantes des secteurs privé et public) et élaborer une stratégie nationale.	460 964
STDF 69	Amélioration des capacités en vue d'assurer la sécurité sanitaire et la qualité des produits de la mer yéménites	Yémen	Permettre à l'Association des transformateurs des produits de la mer du Yémen de développer la capacité de ses membres de mieux respecter les prescriptions commerciales dans le domaine SPS et, partant, d'améliorer la qualité et l'innocuité des produits de la mer et d'accéder aux principaux marchés étrangers.	408 750
STDF 79	Information de qualité sur les questions SPS – Une condition préalable au renforcement des capacités	Pays en développement	Amélioration de la communication de renseignements sur les normes officielles (y compris les évaluations scientifiques annexes) élaborées par l'OIE, la CIPV et le Codex qui figurent sur le Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale. Le projet améliorera la durabilité.	470 000
STDF 108	Renforcement des capacités institutionnelles des pays des Amériques en vue de leur participation au Comité SPS	Pays membres de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	Promouvoir une vision commune (entre les secteurs public et privé et entre les pays), appuyer davantage la mise en place de capacités réelles et développer les capacités potentielles et consolider la coopération technique pour aider les pays à participer plus activement et efficacement aux travaux du Comité SPS.	585 588
STDF 116	Établissement d'un système de traçabilité dans le secteur de l'élevage au Costa Rica	Costa Rica	Élaborer un système de traçabilité viable dans le secteur de l'élevage, qui facilite la gestion des données relatives aux exploitations agricoles et aux événements épidémiologiques.	465 220
STDF 127	Soutien en faveur des systèmes d'information SPS au Bénin	Bénin	Améliorer les flux d'information sur les besoins SPS entre les principales parties prenantes, en particulier du secteur privé. Instaurer un partenariat public-privé pour promouvoir les exportations agricoles et favoriser l'intégration du pays dans le système commercial multilatéral.	374 790

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description	Budget (\$EU)
STDF 133	Renforcement de la capacité à utiliser l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) dans le Pacifique	Membres du Forum du Pacifique Sud	Développer les compétences des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) de manière à ce qu'elles puissent procéder à une évaluation adéquate de leurs services phytosanitaires nationaux, pour respecter les prescriptions SPS. (Atelier de formation régional et application de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires dans six pays donnés)	179 000
STDF 134	Renforcement des capacités en vue d'améliorer les résultats commerciaux de certains pays d'Afrique de l'Ouest dans le secteur de la pêche	Bénin, Gambie, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Gambie	Aider les pays à mieux comprendre les questions SPS et dispenser une formation concernant la manutention du poisson dans des conditions hygiéniques sur les plages. Établir une base de données contenant des renseignements d'ordre technique et commercial, pour encourager la diffusion des données recueillies vers d'autres pays de la région.	469 000
STDF 145	Initiative concernant les normes applicables à l'exportation des produits horticoles au Rwanda (RHESI)	Rwanda	Répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités SPS identifiés par les parties prenantes du secteur et établir un système de gestion de la préservation des végétaux conforme aux normes SPS, qui inspirera confiance aux partenaires commerciaux.	526 647
STDF 146	Renforcement des contrôles phytosanitaires au Mali (en particulier pour les exportations de mangues)	Mali	Renforcer la capacité du système national de contrôle phytosanitaire de respecter les normes SPS internationales. Fournir un soutien institutionnel et opérationnel pour faciliter le commerce des fruits et des légumes (en particulier des mangues) et pour contribuer à la diversification des exportations et à la réduction de la pauvreté.	518 800
STDF 170	Renforcement des capacités des fonctionnaires chargés des mesures SPS au Népal	Népal	Fournir un soutien au Ministère de l'agriculture et des coopératives pour la mise en œuvre effective des mesures SPS afin de réduire les risques liés à l'innocuité des produits alimentaires pour les consommateurs nationaux, renforcer la protection des animaux et la préservation des végétaux et promouvoir le développement économique.	357 900
STDF 171	Centre d'excellence phytosanitaire pour l'Afrique	Afrique de l'Est	Renforcer les capacités phytosanitaires et améliorer l'accès aux marchés par la mise en place d'un Centre d'excellence phytosanitaire pour l'Afrique basé au Kenya.	729 375
STDF 246	Élaboration d'un Plan d'action dans le domaine SPS pour le Cambodge	Cambodge	Déterminer les actions à mener pour améliorer le système SPS au Cambodge.	250 000
STDF 255	Initiative régionale de lutte contre les mouches des fruits en Afrique occidentale	Afrique de l'Ouest	Effectuer des tests dans des champs de manguiers pilotes en utilisant différentes techniques de lutte contre les mouches des fruits et d'autres techniques de lutte antiparasitaire intégrée pour surveiller et maîtriser les populations de mouches des fruits dans huit pays pilotes.	279 620

c) Projets achevés financés par le FANDC

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description	Budget (\$EU)
STDF 5	Base de données du FANDC	Utilisateurs de la base de données	Établissement d'une base de données contenant des renseignements sur les projets d'assistance technique passés, actuels et prévus dans le domaine SPS, pour éviter que les activités ne fassent double emploi et tirer parti des possibilités pour combler les lacunes et exploiter les synergies entre les partenaires. (http://stdfdb.wto.org)	45 100
STDF 9	Programme type pour l'élaboration de normes alimentaires dans le cadre d'une analyse de risques	Pays d'Asie et du Pacifique	Programme de formation visant à accroître la capacité des pays à utiliser des techniques d'analyse des risques pour élaborer leurs propres normes alimentaires, de comprendre le processus de normalisation du Codex et de comprendre et respecter, dans l'élaboration de ces normes, les obligations internationales qui découlent des Accords pertinents de l'OMC.	70 848
STDF 10	Implantation nationale du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale et végétale	Ouganda et Turquie (pays pilotes)	Élaborer un manuel d'utilisation du Portail pour aider les pays à créer un site Internet national pour l'échange de textes de lois et réglementations officielles sur l'innocuité des produits alimentaires, la santé animale et la préservation des végétaux.	59 400
STDF 13	Élaboration de plans d'action régionaux afin de développer la capacité de respecter les normes sanitaires applicables au bétail sur pied et aux produits de l'élevage	Djibouti, Éthiopie et Mali	Élaborer des stratégies régionales pour renforcer les capacités des services vétérinaires et d'autres parties prenantes pour l'exportation de bétail et de produits de l'élevage, l'accent étant mis sur l'amélioration de la surveillance et de la notification des maladies animales et de la lutte contre ces maladies, ainsi que sur la mise en œuvre des normes zoosanitaires internationales.	305 000
STDF 14	Évaluation des capacités des services vétérinaires nationaux	Pays membres de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	Élaborer un outil de diagnostic spécifique pour évaluer la capacité des services vétérinaires nationaux de se conformer aux obligations zoosanitaires internationales de manière efficace et durable, conformément aux normes de l'OIE, permettant ainsi de tirer plus d'avantages de l'Accord SPS.	37 000
STDF-15	Accroissement des capacités SPS aux niveaux national et régional	Délégués auprès de l'OIE (ateliers organisés au Mali, en Thaïlande, en Égypte, dans les pays de la CEI et en Amérique latine)	Élaboration d'un programme de formation à l'intention des délégués auprès de l'Organisation de la santé animale (OIE); élaboration d'un programme de formation pour une mise en œuvre renforcée de l'Accord SPS et lancement du programme de formation en parallèle avec d'autres activités d'assistance technique de l'OMC.	130 614

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description	Budget (\$EU)
STDF 19	Arrangements types pour la participation des parties prenantes aux activités SPS au niveau national	Sri Lanka et Paraguay	Améliorer la capacité institutionnelle des parties prenantes dans les secteurs privé et public de recevoir des flux d'information concernant les questions SPS et, sur cette base, d'améliorer les résultats à l'exportation et de renforcer les mesures SPS au niveau national. Créer sur le Web un Portail national concernant les normes alimentaires et agricoles.	291 218
STDF 20	Plans nationaux axés sur le développement dans le domaine SPS	Ouganda et Pérou (pays pilotes)	Mise au point d'une méthode pour identifier systématiquement et hiérarchiser les besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités SPS, qui encourage la coopération entre les donateurs et les parties prenantes du secteur privé et du secteur public dans les pays bénéficiaires, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'accès aux marchés.	170 862
STDF 37	Aide aux pays en développement pour la mise en œuvre de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 15	Participants à l'atelier sur la NIMP n°15 tenu au Canada	Faciliter la compréhension de la NIMP n° 15 (Directives pour la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international) dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Renforcer la capacité de ces pays de mettre en place une infrastructure et des systèmes appropriés pour la mise en œuvre de la NIMP n° 15, de protéger les ressources naturelles, de limiter la propagation des parasites nuisibles aux végétaux et d'améliorer l'accès aux marchés.	332 000
STDF 56	Renforcement des capacités en vue d'améliorer l'application du Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale	Industrie des aliments pour animaux (Ateliers régionaux au Brésil, en Chine, en Égypte, en Inde et au Kenya)	Élaboration d'un manuel de bonne pratique pour l'alimentation animale qui contiendra des renseignements sur la production d'aliments pour animaux dans de bonnes conditions d'hygiène, les bonnes pratiques agricoles, les bonnes pratiques de fabrication et le système de points de contrôle critiques pour l'analyse des risques (HACCP); diffusion par le biais d'ateliers à l'appui de la mise en œuvre du Code d'usages du Codex.	150 000
STDF 65	Élaboration d'un système privé/public de contrôle de la sécurité sanitaire pour le secteur des exportations horticoles	Guinée	Élaborer un système de contrôle de la sécurité dans le secteur des exportations de fruits tropicaux. Établir un groupe d'experts de la gestion de la sécurité pour aider les entreprises à mettre en œuvre des systèmes de contrôle et préparer le terrain en vue de la mise en place d'un corps d'inspection publique.	530 300
STDF 89	Atelier international sur l'analyse des risques phytosanitaires	Participants de pays en développement et pays les moins avancés	Assurer un financement pour permettre à 29 fonctionnaires de pays en développement et de pays les moins avancés d'assister à un atelier sur l'analyse des risques phytosanitaires, organisé au Canada (du 24 au 28 octobre 2005).	

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description	Budget (\$EU)
STDF 114	Système de gestion durable et efficace de l'aflatoxine dans la production de noix du Brésil	Brésil (Pérou et Bolivie)	Dispenser une formation et mettre à la disposition des principales parties prenantes un système de gestion de la sécurité durable et efficace, pour réduire et prévenir la présence d'aflatoxine dans l'ensemble de la chaîne de production des noix. Renforcer la capacité de respecter les normes sanitaires internationales et de diffuser les résultats obtenus dans la région.	
STDF 120	Analyse de risques et procédures pour la formation à l'évaluation des risques	Inde	Formation à l'analyse des risques et procédures d'évaluation des risques, afin d'élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités et des échanges dans le domaine SPS (ateliers dans trois régions).	
STDF 173	Renforcement des capacités d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments dans les économies de pays en développement membres de l'APEC	Pays en développement de l'APEC	Le projet vise à former des responsables de l'innocuité des produits alimentaires de pays en développement membres du Forum de la coopération économique Asie Pacifique (APEC) à l'utilisation d'outils d'évaluation des capacités en matière d'innocuité des produits alimentaires élaborés par la FAO. Les connaissances acquises seront ensuite appliquées par les participants dans leur pays d'origine.	

STADE DE MISE EN ŒUVRE DES DONNS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)²⁸ QUI ONT ÉTÉ APPROUVÉS

a) DEP en attente de passation de contrat

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 262	Renforcement des services vétérinaires et promotion de l'accès aux marchés pour les produits animaux des pays du Sahel destinés aux marchés d'Afrique du Nord	Burkina Faso, Mali et Niger	Aider le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) à formuler une proposition pour fournir un soutien institutionnel à la mise en œuvre d'une stratégie régionale en vue du renforcement des services vétérinaires et de la promotion de l'accès aux marchés.
STDF 286	Réduction des risques phytosanitaires par la recherche participative et l'expansion: le programme de stocks sans danger dans le secteur des plantes ornementales	Costa Rica	Élaborer un projet dont le principal objectif est de réduire le risque phytosanitaire lié à l'exportation de 5 variétés de plantes ornementales afin de conserver l'accès au marché des États-Unis et de trouver de nouveaux débouchés.

²⁸ Tous les DEP sont financés sur les ressources du FANDC. Le budget d'un DEP est de 20 000 dollars EU en moyenne.

b) **DEP en cours de mise en œuvre**

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 165	Amélioration des contrôles SPS visant la production de fruits à Madagascar	Madagascar	Améliorer la production fruitière en vue du respect des prescriptions SPS.
STDF 191	Renforcement de la compétitivité en Sierra Leone par une amélioration des capacités SPS nationales	Sierra Leone	Mettre en place un système viable et efficace de gestion de la qualité et des normes. Renforcer la capacité du Bureau national de normalisation et du secteur privé à fixer, faire appliquer et respecter les normes régionales et internationales.
STDF 221	Soutien à la mise en œuvre des normes SPS au Burkina Faso	Burkina Faso	Identifier des problèmes et des contraintes spécifiques dans le domaine SPS touchant la production et l'exportation de sésame et élaborer une proposition de projet visant à surmonter ces contraintes et à améliorer l'accès aux marchés.
STDF 232	Une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires en Afrique	Cameroun et d'autres pays africains	Améliorer les capacités phytosanitaires dans les pays africains par le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires.
STDF 234	Élaboration du Programme de bonnes pratiques agricoles de la RDP lao	RDP lao	Créer une infrastructure institutionnelle pour assurer l'accès aux marchés pour les produits agricoles de la RDP lao.
STDF 242	Préciser les besoins dans le domaine SPS exprimés dans l'EDIC du Cadre intégré	Comores	Évaluer les besoins en ressources humaines et en infrastructures dans le domaine SPS en se basant sur l'EDIC du Cadre intégré et formuler une proposition visant à améliorer la compétitivité des secteurs du litchi et du homard.
STDF 268	Harmonisation du cadre juridique, réglementaire et institutionnel régissant la gestion du contrôle SPS	Tanzanie	Renforcer la législation pertinente et améliorer la coordination institutionnelle pour accroître la confiance entre les partenaires commerciaux.

c) **DEP achevés ayant abouti à un projet qui a été financé par le FANDC**

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 62	Mesures visant à renforcer l'innocuité des produits alimentaires au Cameroun	Cameroun	Étudier les besoins d'assistance technique au Cameroun à l'aide d'un outil d'évaluation des capacités et présenter une proposition de projet d'assistance technique correspondant aux besoins identifiés dans l'évaluation.
STDF 63	Contrôle de la qualité des produits agricoles au Bénin	Bénin	Sur la base de l'EDIC et d'autres examens nationaux pertinents, appliquer un outil d'évaluation spécifique et aider l'Institut international d'agriculture tropicale et l'Institut national des recherches agricoles à présenter au FANDC une demande de financement.
STDF 64	Facilitation du commerce du bétail à Djibouti	Djibouti	Sur la base de l'EDIC et d'autres examens nationaux pertinents, analyser plus avant les problèmes SPS dans le domaine de l'élevage et présenter une proposition de projet d'assistance technique.
STDF 65	Modèle pour l'élaboration d'un système de contrôle de la sécurité pour l'exportation de fruits tropicaux en Guinée	Guinée	Sur la base de l'EDIC et de l'étude de la CNUCED, organiser une consultation avec les parties prenantes au niveau national pour identifier des actions prioritaires en vue du respect des normes SPS et présenter une proposition de projet d'assistance technique qui corresponde à ces actions prioritaires.
STDF 69	Manutention des poissons, amélioration de la sécurité et de la qualité au Yémen	Yémen	Soumettre l'Association des transformateurs des produits de la mer à une évaluation afin d'améliorer la sécurité et la qualité des produits, harmoniser les normes et renforcer le respect des règles par les parties privées sur le marché national, et présenter une proposition de projet d'assistance technique.
STDF 88	Proposition sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'application des mesures SPS au Népal	Népal	Identification des besoins d'assistance technique pour la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'application des mesures SPS, élaboration d'une matrice d'action pour une gestion effective et efficace des mesures SPS et élaboration d'une proposition de projet cohérente.

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 102	Don pour l'étude des contraintes SPS et l'élaboration d'un projet visant la diversification des exportations au Mali	Mali	Compléter les initiatives existantes visant à diversifier les exportations (au titre du Cadre intégré) en étudiant plus avant les contraintes SPS dans le secteur des fruits et légumes et, en consultation avec les parties prenantes, élaborer un projet pour faire face à ces contraintes.
STDF 103	Initiative concernant les normes applicables à l'exportation de produits horticoles du Rwanda	Rwanda	Sur la base de l'EDIC, participer à un séminaire national sur les mesures SPS pour susciter l'intérêt des parties prenantes, mener des recherches sur le terrain au sujet des contraintes SPS dans le secteur horticole et présenter une proposition de projet d'assistance technique et un rapport concernant le travail sur le terrain.
STDF 116	Établissement d'un système de traçabilité dans le secteur de l'élevage au Costa Rica	Costa Rica	Élaborer une proposition de projet en vue d'une évaluation de la Direction de la santé animale et de l'introduction d'un système de traçabilité dans les fermes d'élevage, en étudiant l'équivalence avec les systèmes en place au plan international.
STDF 126	Assistance pour la création d'une branche de production horticole structurée en Tanzanie	Tanzanie	Élaborer un plan d'activité pour l'Association horticole tanzanienne et une stratégie à moyen terme pour traiter efficacement la question de la conformité aux normes internationales et augmenter les possibilités commerciales.
STDF 127	Renforcer la capacité de la Chambre de commerce de suivre l'évolution de la situation dans le domaine SPS	Bénin	Établir un centre d'information à l'intérieur de la Chambre de commerce du Bénin, pour que les entreprises soient informées des mesures SPS qui affectent leurs exportations en cours ou prévues et examiner la faisabilité d'une approche régionale bien ciblée dans l'UEMOA.
STDF 155	Service de formation à l'application des normes axé sur le marché du Nicaragua	Nicaragua	Collaborer avec les parties prenantes du secteur phytosanitaire du Nicaragua pour comprendre leurs besoins spécifiques et leurs préoccupations quant à la manière de renforcer leur capacité de respecter les prescriptions SPS. Organiser un atelier et élaborer une proposition de projet.

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 171	Centre d'excellence africain dans le domaine phytosanitaire	Kenya	Mener des recherches documentaires et des recherches sur le terrain en vue d'établir un Centre d'excellence africain dans le domaine phytosanitaire, identifier les principales parties prenantes et remanier la proposition de projet existante conformément aux règles de fonctionnement du FANDC.

d) DEP achevés ayant abouti à un projet qui a été approuvé par le FANDC en vue d'un financement par d'autres sources

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 52	Initiative régionale pour aider les exportateurs malawiens et zambiens à lutter contre la contamination par l'aflatoxine	Malawi et Zambie	Élaborer un projet qui remédiera aux problèmes de gestion après récolte dans le secteur du paprika et des arachides, en particulier pour ce qui est de la contamination par l'aflatoxine; assurer des consultations avec les secteurs privé et public et les donateurs.
STDF 66	Stratégie visant à accroître la capacité de respecter les normes SPS et protocoles agroalimentaires des détaillants	Mozambique	Renforcer la capacité des techniciens de fournir une assistance dans le domaine des normes et, en particulier en ce qui concerne les prescriptions d'EurepGap et de l'agriculture biologique.
STDF 100	Renforcement du système de contrôle alimentaire national du Cap-Vert pour le secteur de la pêche	Cap-Vert	Aider le Cap-Vert à évaluer les capacités de son système de contrôle alimentaire et élaborer un projet de suivi adéquat, conforme aux besoins du pays (une attention particulière devrait être accordée à l'accession à l'OMC et aux besoins du secteur de la pêche).
STDF 105	Compartimentalisation utilisant un pays pilote pour la mise en œuvre du concept	Brésil et Thaïlande	Élaborer un projet qui fera avancer la mise en pratique du concept de compartimentalisation en ce qui concerne la grippe aviaire et la maladie de Newcastle dans le secteur de l'aviculture commerciale. Aider un pays membre de l'OIE à mettre le concept en pratique.

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 113	Soutien pour l'introduction du système de points de contrôle critiques pour l'analyse des risques (HACCP) dans les entreprises burundaises	Burundi	Examiner les besoins en matière d'assistance technique dans le domaine SPS en appliquant le mécanisme conjoint OMS/FAO d'évaluation des services officiels de contrôle afin d'examiner la situation alimentaire et présenter une proposition de projet d'assistance technique correspondant aux besoins identifiés dans l'évaluation.
STDF 172	Développement des exportations alimentaires du Nigéria grâce à un renforcement des capacités SPS	Nigéria	Mener des recherches documentaires et des recherches sur le terrain concernant les activités de coopération technique relatives à l'innocuité des produits alimentaires pour assurer une totale synergie, identifier les principales parties prenantes et élaborer une proposition de projet viable conformément aux règles de fonctionnement du FANDC.
STDF 223	Renforcement du contrôle officiel des produits alimentaires en Moldova pour soutenir les entreprises alimentaires émergentes	Moldova	Évaluer la nécessité de renforcer le contrôle officiel des produits alimentaires, les normes et l'inspection des aliments sur la base de produits prioritaires identifiés dans le Plan d'action de la Banque mondiale et élaborer une proposition pour le suivi.

e) **DEP achevés ayant abouti à un projet qui n'a pas été approuvé par le FANDC**

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 38	Évaluation des besoins des laboratoires en matière d'hygiène agricole et d'innocuité des produits alimentaires des pays de la CARICOM	Pays des Caraïbes	Définir un mandat pour un projet régional destiné à aider les membres à renforcer et rationaliser l'utilisation des capacités des laboratoires, des capacités en matière de diagnostic et des capacités des systèmes d'hygiène agricole et d'innocuité des produits alimentaires de ces pays.
STDF 46	Renforcer la capacité d'application des normes du Codex dans la région africaine	Bénin et Tanzanie	Mener des recherches sur le terrain au sujet des activités SPS en cours, identifier les normes et lignes directrices prioritaires du Codex, établir des contacts avec les principales parties prenantes, obtenir le soutien de la communauté des donateurs et présenter deux propositions de projet d'assistance technique.

Projet	Titre	Bénéficiaires	Description
STDF 61	Conseiller chargé des normes SPS et des questions commerciales, Cambodge	Cambodge	Sur la base de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) et d'autres examens nationaux pertinents, étudier les possibilités d'assistance technique par des contacts avec les principales parties prenantes et présenter une proposition de projet.
STDF 101	Évaluation des capacités du système national de contrôle des aliments de l'Érythrée	Érythrée	Évaluer les capacités du système national de contrôle des aliments et utiliser cette évaluation pour élaborer des projets adéquats, qui répondent aux besoins de l'Érythrée.